

Note d'information n°121

Feuille de route de la livraison du projet Nour2

Suite à la réunion tenue avec les adhérents Nour2 le dimanche 12 Mai 2019, dont l'ordre du jour était de partager une Feuille de route de la livraison du projet Nour2, le bureau exécutif a le plaisir de rappeler les points clés et les prérequis pour respecter la durée dédiée à la réalisation/livraison du projet (30 mois à partir du mois décembre 2019) :

- Le bureau exécutif d'ASTOS, a fixé pour les adhérents Nour2 le virement permanent comme le seul moyen d'engagement.
- Le bureau exécutif a incité les adhérents de commencer les premiers virements à partir du mois de juin 2019 avec la mensualité déterminée comme suite :

(La superficie * 5500) - Total des versements déjà effectués = Montant restant dû
Et

Montant restant dû/ 30 mois= Mensualité à exécuter à partir du juin 2019

- Les virements mensuels entre le mois de juin et le mois de décembre devront être versés en totalité au mois de décembre.
- A partir du mois de décembre, chaque adhérent ayant une mensualité de paiement en retard sera désaffecté automatiquement après un mois de délai, et sera remboursé une fois remplacé via une mise en demeure.
- Une liste d'attente aura lieu pour remplacer chaque adhérent désaffecté.
- Le bureau exécutif confirme que le financement par crédit n'est pas accepté et demande aux adhérents demandeurs de crédit de s'aligner aux modalités citées ci-dessus.

Bureau exécutif ASTOS